



# CADRE DE CONCERTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'OBSERVATION DES ÉLECTIONS

**C.D.C.E.**

## ORGANISATIONS MEMBRES

1. Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP)
2. Conseil de l'Apostolat des Laïcs du Congo (CALCC)
3. Conseil National des ONG de développement (CNONGD).
4. FILIMBI
5. Les congolais a'ébout
6. Lutte pour le Changement (LUCHA)
7. Ministère des Laïcs Protestants (MILAPRO)
8. PRODDDES
9. Réseau National des Droits de l'Homme du Congo (RENADHOC).
10. Réseau National pour l'observation et la surveillance des élections au Congo (RENOSEC.)
11. Réseau d'Organisations des droits humains et d'Éducation Civique d'Inspiration Chrétienne (RODHECIC).
12. Synergie BILENGE

## COMMUNIQUE DE PRESSE 003/CDCE/PF/2023

### **Evaluation mi - parcours des Opérations de révision du Fichier Electoral dans la 1<sup>er</sup> Aire (Kongo-central, Kinshasa, Kwangwulu, Mai-Ndombe, Equateur, Mongala, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi et Tshuapa)**

A Sept jours (7) de la fin juridique des opérations de Révision du Fichier Electoral, le **CDCE**, qui a toujours sa Mission d'observation et de surveillance sur terrain, se fait l'ultime devoir de constater qu'après la publication de son rapport préliminaire d'observation et de surveillance sur les opérations dans le premier aire des opérations de RFE, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a communiqué favorablement sur le déroulement des dites opérations.

Ce dont le CDCE l'en félicite pour avoir reconnu dans la communication, les difficultés inhérentes à la taille excessive de l'échantillon pilote des opérations de RFE. Mais aussi, le CDCE constate avec satisfaction que face à ces difficultés prévisibles :

- La présence régulière des contrôleurs techniques (CTT) qui a amélioré sensiblement la prise des photos des candidats électeurs et le blocage des machines qui plantent lors de l'utilisation du QR Code et du chauffage ;
- L'amélioration de 30 % du score journalier d'enrôlement des candidats électeurs ;
- Le respect des personnes troisième âge ainsi que des personnes vivant avec handicap ;
- Le paiement des loyers de certains centres d'inscription qui a posé des problèmes tout au début des opérations ;
- La gestion de la file d'attente dans les après-midi au moment des jetons à présenter le jour suivant par le candidat électeur ;
- Les efforts consentis par certains chefs de CI pour la (re)charge de leurs batteries ;
- La délocalisation de certains centres d'inscription sans que cela ne fasse l'objet d'une communication particulière de la CENI.

### Point focal

Avenue Buta n°272, Commune de Lingwala-Kinshasa/République Démocratique du Congo

Tél : +243 990 742 813 E-mail : [secretariat.rodhecic@gmail.com](mailto:secretariat.rodhecic@gmail.com)

C'est le cas du complexe scolaire Ngolo sur Avenue Mahenge n°1 dans la commune de Kintambo qui a été installé à l'école primaire Basoko sur l'avenue Boboliko 2 dans la commune de Kintambo. Ce changement d'adresse n'a pas été opéré sur la

Néanmoins, le CDCE constate avec regret :

- L'incompatibilité du QR du candidat et la machine qui finit par bloquer la machine et nécessite son redémarrage. En effet, le CDCE rappelle que cette opération n'est pas prévue par la loi électorale, encore moins par les mesures d'application de la loi sur l'identification en l'enrôlement des électeurs ;
- le monnayage dans le chef des policiers commis à l'entrée des CI pour l'obtention rapide de la carte d'électeur dans plusieurs centres surtout à Kinshasa et à Kikwit ;
- Le non - adaptation durant la saison de pluie des panneaux solaires comme source d'énergie qui ne chargent pas les machines comme prévu ;
- La non - production du fichier des enrôlés soit par manque d'encre ou de ruban d'imprimante ;
- Les aménagements technologiques de production des machines en grande quantité sans tenir compte du rapport « des rapports techniques » sur l'aire de pilotage de RFE. Ce qui risquerait de prendre un peu plus de temps que prévu pour les éventuelles réparamétrages et autres mises en route des machines ;
- Le non - remplissage des informations par les OPS au verso des informations de la CENI qui sont-elles, liées à l'ONIP.

Jugeant ce décollage peu recommandable ainsi que d'autres pratiques préjudiciables à la poursuite des opérations de l'ONIP qui sont tout autant capitales pour le développement de notre pays, le CDCE recommande :

### **1. Au Président de la CENI :**

- *De ne pas s'il le faut hésiter de revisiter le calendrier électoral ;*
- *De mettre le boucher double dans l'amélioration du score journalier d'identification et d'enrôlement des électeurs dans les centres ayant connus plus des problèmes techniques,*
- *D'instruire les OPS pour le remplissage correct des informations liées à l'ONIP, car cette opération reste le sous bassement de la poursuite des opérations de l'ONIP ;*
- *De prolonger la date d'identification des électeurs surtout dans les centres qui ont connus du retard à la suite de la familiarisation du matériel avec les OPS et /ou des pannes répétitives et de la défectuosité des panneaux solaires ;*
- *De se refuser à mettre sur le dos de ses agents, la charge de transport des matérielles et autres questions liées à la bonne marche des opérations ;*
- *De tirer les leçons de ce 1<sup>er</sup> AO pour la poursuite des AO2 et AO3 ;*
- *De commettre les agents de la CENI au service d'obtention des cartes d'accréditations.*

### **2. Au Gouvernement de la République :**

- *De sanctionner sévèrement tout agent commis à la sécurisation des opérations qui s'est évertué et / ou qui se disponibilisera à pérenniser la corruption en sa qualité d'agent de l'Etat ;*
- *De mettre tout en œuvre pour la sécurisation des opérations sur terrain ;*

- De s'impliquer, à travers le ministère de la justice et de garde des sceaux, à former des magistrats et juges électoraux afin qu'ils soient capables de régler tous les contentieux électoraux en toute indépendance et de manière impartiale et juste. En plus, de les déployer dans toutes les provinces du pays, notamment dans les 145 territoires de la République ;

### **3. Aux Organisations de la Société Civile :**

- De se mobiliser davantage pour renforcer la veille citoyenne autour du processus d'identification et d'enrôlement des électeurs afin d'encourager la population à participer massivement à son devoir civique et son droit électoral ;

### **4. A la population Congolaise :**

- De ne pas céder à des manœuvres de démobilisation, de manipulation de la part des agents commis à la sécurisation des opérations et / ou des politiciens en mal de positionnement ;
- De rester vigilant par rapport aux étrangers et /ou tout personne qui chercherait à obtenir sa carte d'électeurs sans remplir les conditions y afférentes.

Le CDCE reste saisi durant cette période des grandes manœuvres politiques.

Fait à Kinshasa, le 19 janvier 2023

Pour le CDCE,

Point Focal

Rigobert Minani sj

Contact pour la presse: Mr Paul Kabeya. Tel 0990742813

Mr Symphorien Mansaka : 0900429165